

LA FIBRE N'ATTEND MAINTENANT PLUS QUE...



VOUS !

Réunion publique d'information sur le raccordement
de votre habitation à la fibre optique sur la
Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

RENDEZ-VOUS MARDI 30 JANVIER 2018

(voir le lieu et les heures de rendez-vous au dos)



MOSELLE FIBRE déploie actuellement le réseau en fibre optique dans votre commune.

Le réseau est installé sur le domaine public en limite de votre logement. La dernière étape, si vous souhaitez bénéficier de la fibre, est de demander un raccordement.

Vous souhaitez savoir :

- le coût d'un raccordement ?
- les prérequis techniques au raccordement standard ?
- à qui s'adresser ?
- quelles sont les différentes étapes ?
- comment se passe l'installation ?

Vous obtiendrez les réponses à toutes vos questions lors des réunions publiques organisées sur votre territoire (cf. ci-après).

Par ailleurs, à cette occasion, vous aurez la possibilité de vous inscrire pour bénéficier d'un raccordement durant les travaux, dans la limite du nombre de prestations réalisables.

Toutefois, vous pourrez bien entendu être raccordé à la fibre à l'ouverture commerciale du réseau, en dehors de toute inscription.

Vous êtes concerné par la plaque de PUTTELANGE-AUX-LACS si vous habitez la commune de : Hilsprich, Holving, Putteltange-aux-Lacs, Rémering-lès-Putteltange, Richeling, Saint-Jean-Rohrbach.

RENDEZ-VOUS MARDI 30 JANVIER 2018

Vous êtes invité(e) à participer à l'une des réunions suivantes :

- **À 16H à PUTTELANGE-AUX-LACS** - Centre d'action culturelle - Rue Jean Moulin
- **À 18H à PUTTELANGE-AUX-LACS** - Centre d'action culturelle - Rue Jean Moulin
- **À 20H à PUTTELANGE-AUX-LACS** - Centre d'action culturelle - Rue Jean Moulin

En cas d'indisponibilité à l'un de ces 3 créneaux, vous pouvez vous inscrire directement sur le site www.moselle-numerique.fr ou vous rendre au siège de votre Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (99 Rue du Maréchal Foch à SARREGUEMINES) pour retrouver ces informations et vous inscrire le cas échéant, du 30 janvier au 14 février 2018 inclus.



contact@moselle-fibre.fr • www.moselle-numerique.fr